

Avis Financier

HYMNOS ISR

Les porteurs de parts du FCP **HYMNOS ISR (I: FR0011285907 ; L(C): FR0013443645 ; P: FR0007447891)** géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante :

Concernant les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, à compter du 11 janvier 2024, la somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs qui ne peut actuellement pas excéder 110% de l'actif, sera portée à 130%.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 11 janvier 2024.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds HYMNOS ISR, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.